

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M20- 0007981

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :

5575

Société :

RAM

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom :

1^{er} CHAFI ABBE L GATI F

Date de naissance :

14-09-59

Adresse :

AV FAZ - CASABLANCA 169449

Tél. : 06.70.134223

Total des frais engagés : 1332.70 + 80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27.06.2023

Nom et prénom du malade : CHAFI YASMIN Age: 18ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjointe

Enfant

Nature de la maladie :

Dépression

Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 27.06.2023

Le : 27.06.2023

Signature de l'adhérent[e] :



8

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/06/2013	C1			<i>BETTACHE Achraf Médecin Généraliste N°36 Bd Oued Tassadut Oulfa - Casablanca Tél 06 45 55 06 54</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE OULFA TRANSFER Alia 1, Rue 22 Novembre El Oulfa - Casablanca Tél 06 22 67 11 11</i>	27/06/2013	1332,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

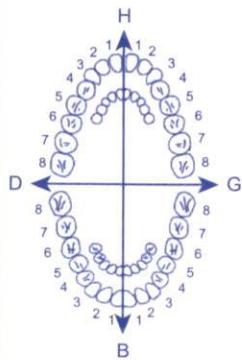
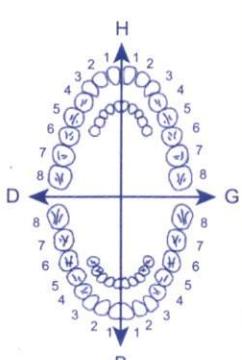
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Arg (x²) 6). Vigamter (CIBates)

Reply



Dr. BETTACHA Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Fassine N° 30, N36
Oulfa - Casablanca
Tel : 06 46 55 06 54



Maphar
Bd Alikmla N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V. : 289,00 DH
6 118001 180721

LOT N°: 22164
UT. AV: 01/25
PPC (DH): 105,00

LOT N°: 22299
UT. AV: 04/25
PPC (DH): 105,00

EST 230
E 23
E 23
E 23
35,70
35,70

LOT : 221450
EXP : 10/2025
PPV : 132,50 DH

LOT : 059
PER : MAR 2025
PPV : 113 DH 50

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le :

27/06/2023

Patient: CHAFI y ASMIN.

35. 1). Algaz 0,5 my
rep 1j

289. 2). Anacné 20 my
rep x 2j

112. 3). Seroquel 200
rep 1j

132. 4). Vygocet 20 my
rep 1j

133. 5). Medizym 2,5 my
rep 1j

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

9759

ndb 02 mars

09760

09761

08889

123

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36, 1er étage, Lot El Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 22 91 50 40